



Processus d'implantation d'un *éventuel* modèle de FJC en Province de Namur: forces et faiblesses mises en lumière par l'étude de faisabilité du CERIAS Consultance et pistes d'actions préconisées par le comité de pilotage du projet: Province de Namur/Ville de Namur 2017-2019.

Présentation: Isabelle PAUL et Myriam SABRIR – Coordination provinciale pour l'Égalité des Femmes et des Hommes - Direction des Affaires Sociales et Sanitaires – Province de Namur

Plan de présentation

1. Introduction: principes fondamentaux

2. Genèse de l'approche multidisciplinaire de la violence basée sur le genre développée au sein de la Coordination pour l'Égalité des Femmes et des Hommes de la Province de Namur

3. Appréhensions, rédaction et coordination des appels à projets fédéraux en vue d'implémenter un FJC sur le territoire namurois 2017-2018

4. Forces et faiblesses de l'éventualité d'un FJC sur le territoire namurois: résultats de l'étude de faisabilité réalisée par le CERIAS Consultance 2018

5. Phase II du processus d'implantation d'un *éventuel* modèle de *FJC* en Province de Namur actions poursuivies sur 2018-2019

6. Pistes de réflexions / conclusions

1. Introduction: principes fondamentaux

Plateforme de concertation en matière de violences intrafamiliales de Dinant: SPCS Dinant, « l'Autre sens » Beauraing, SAIE Intermaide, SAJ Dinant, Itineris, SAPV Houille Semois, « Arbor&Sens » SASJ Dinant, SAV Maison de Justice de Dinant, FPS, CPAS Dinant, « ça vaut pas l'coup », Respect Seniors, La ferme de l'Aubigneux Rochefort, SAILFE, SSM

Plateforme de concertation en matière de violences intrafamiliales de Namur: « Garance » asbl, Synergie Wallonie, « ça vaut pas l'coup », CPPS « Caravane Pour la Paix et la Solidarité », Praxis, SPJ Namur, Cellule prévention sécurité – Service de Cohésion Sociale – Ville de Namur, médiation interculturelle- Cellule égalité des chances – Serv. Cohésion Sociale – Ville de Namur, SAPV Samson, Respect Seniors, L'arche d'alliance « les 3 portes » asbl, maison d'accueil pour femmes et enfants, CPF Willy Peers, SEMJA Option, ZP Orneau-Mehaigne, Droits Quotidiens, Vie Féminine, SAJ Namur, SAIE Qualiplus, SSM Tamines, Hôtel maternel « mères et enfants », Maison de justice de Namur – service accueil des victimes, « Rescue » service d'accompagnement des auteurs à Sambreville, SPJ Namur, Aide aux victimes Namur, « Phénix » asbl, SAPV Police Fédérale Namur

Plateforme de concertation en matière de violences intrafamiliales de Philippeville: SAPV ZP Hermeton et Heure, Maison d'accueil « La ferme de l'Aubigneux » asbl, SSM Florennes, SAPV Trois Vallées (Couvin-Viroinval), Vie Féminine – antenne de Couvin, SSM Couvin, PCS Viroinval, PCS Philippeville, le Plan Habitat Permanent Philippeville, le Département Santé Mentale, à la Direction de la Santé Publique, Province de Namur, EMISM, PCS Mettet, le « Le Déclik » asbl, SSM Couvin, Maison de Justice de Dinant

1. Introduction: principes fondamentaux

- Mandatée par l'Institut pour l'Égalité des femmes et des Hommes, la Coordination provinciale anime depuis **2002** des plateformes de concertation intersectorielle en matière de violences intrafamiliales.
- Il en existe 3 aujourd'hui sur le territoire provincial regroupant pas moins de **80** services œuvrant en 1^{ère} ou 2^{ème} ligne dans la prise en charge des violences intrafamiliales.
- **RESPECT** du champs d'intervention de chaque service et la reconnaissance des activités menées et **COMPLEMENTAIRES** pour une prise en charge intégrée des cas de violences.
- **RESPECT** des contraintes déontologiques propres à chaque organisation
- **RESPECT** du travail mutuel, entre la coordination et les membres des plateformes, accompli pendant plus de 15 ans qui a nourri une réelle **CONFIANCE MUTUELLE**
- **COHESION** du réseau
- **NEUTRALITE et l'EQUITE** par rapport aux organismes privés/publics
- **PROTECTION** des acquis (le droit aux formations, les groupes de paroles instaurés, les reconnaissances décrétales en matière hébergement) car ils sont fragiles.

2. Genèse de l'approche multidisciplinaire de la violence basée sur le genre développée au sein de la Coordination pour l'Égalité des femmes et des hommes de la Province de Namur

2002-2017: Les coordinations provinciales sont mandatées pour appliquer localement les différents Plan d'Actions Nationaux de lutte contre les violences entre partenaires.

Missions: Sensibiliser et former les professionnels, mener des campagnes de prévention, initier des concertations locales, coordonner et animer des plateformes en vue de la protection des victimes, la prise en charge des victimes et la coopération entre intervenants de 1^{ère} ligne pour arriver à une prise en charge INTEGREE des cas de violences intrafamiliales.

CONVENTION d'ISTANBUL

2015: « Disparition » des coordinations flamandes – transformation vers « FJC »

Depuis 2009: Dispositif wallon Égalité des chances et le *Plan* intra-francophone de lutte contre les *violences* sexistes et *intrafamiliales*

- Coordonner et animer des plateformes de concertation multidisciplinaires
- Uniformiser les connaissances des membres de ces plateformes formés par les pôles de ressources notamment au **Processus de Domination Conjugal – approche en chaîne.**

2009: 1^{ère} ébauche d'une approche en chaîne des cas de violences intrafamiliales initiée par la Coordination provinciale à la demande d'acteurs de terrain sur la zone de la Basse-Sambre (SAV Samson et SAV Sambre et Meuse, Rescue, Ca vaut pas l'coup, médecin...)

Prérequis:

- Réponse à un besoin, une demande locale du terrain : sur un territoire délimité.
- Existence d'un travail intersectoriel **depuis de nombreuses années**
- Tissage d'un lien de confiance avec les collaborateurs locaux, ce qui permet d'aborder plus sereinement les sujets discordant et d'éviter quelques écueils.

Objectifs opérationnels escomptés:

Construire un *modèle d'intervention en matière de gestion des violences conjugales pour le territoire de la Basse-Sambre* qui répondrait aux questions suivantes :

- Comment détecter le degré d'urgence d'un cas ?
- Comment freiner la récurrence ?
- Quelle concertation intersectorielle mettre en place?
- Quels sont les freins à nos mandats respectifs (questions de secret professionnel) ?

Réalisations:

Nous étions arrivés, à l'époque, à travailler selon des interventions sans dévoilement d'identité.

Nous avons rédigé une charte d'adhésion au projet.

Conclusions du point 2

1. La Coordination **a toujours** été mandatée pour amener son réseau d'acteurs de 1^{ère} ligne à collaborer ensemble, en interdisciplinarité, dans la parfaite connaissance du champs d'intervention de chacun et à parler collectivement le même langage. Dès 2009, l'apport des offres en formations des pôles de ressources permettra une quasi uniformisation des socles de connaissances de chacun dont notamment celle du PDC : approche en chaîne.

2. L'émergence des « Family Justice Center » semble, à l'évidence, constituer l'évolution logique des PAN successifs qui préconisent, conformément également à l'application de la Convention d'Istanbul, une politique intégrée de prise en charge des cas de violences domestiques ainsi qu'un travail encore davantage axé sur la multidisciplinarité avec une attention toute particulière à la protection des victimes.

On DOIT cependant pouvoir rester critique et attentif sur la forme qu'il présente parfois (tous différents actuellement) et l'angle déontologique qu'il promeut.

3. La méthodologie de travail prônée par les FJC (3 axes: information, accompagnement psycho-social et approche en chaîne) ayant pour objectifs: la proactivité, la prévention de la récidive, l'évaluation des risques est **déjà efficacement assuré** par les services spécialisés actifs sur notre territoire (1 et 2) et **a déjà été approché et éprouvé** via le travail en réseau accompli dans les plateformes de concertation (supervision de cas fictifs).

3. Appréhension, rédaction et coordination des appels à projets fédéraux en vue d'implémenter un FJC sur le territoire namurois 2017-2018

Canevas d'élaboration des FJC:

Binôme : Ville/Province (Province d'Anvers et Ville d'Anvers , Province du Limbourg et la Ville d'Hasselt, la Province de Flandre orientale et les villes de Gent et Oudenaarde, la Province de Flandre occidentale et la Ville d'Ostende, la Province du Brabant flamand et la Ville de Leuven ainsi que la Province d'Anvers et la Ville de Malines).

Répartition des tâches comme suit:

Province (rappel historique): expertise de coordination des acteurs de terrain, favorise par des concertations intersectorielles une prise en charge intégrée des cas de violences intrafamiliales et veille à parvenir à des protocoles de collaborations.

La Ville a pour mission d'investiguer sur un lieu potentiel pour implanter le FJC, sur les logements d'urgences qui pourraient y être rattachés (intérêt majeur) mais également d'évaluer, par un réel business plan, les charges relatives à la pérennisation d'une telle structure (fonctionnement, maintenance etc)...

Historique des subsidiations (2x) et dépôt de nos candidatures auprès à la fois de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes (Province de Namur) et auprès de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité des chances.

- Février 2017: 1ers contacts avec la Ville de Namur au sujet d'un FJC (toujours une ville/une province)
- Fin février: RDV au Cabinet de la Secrétaire d'Etat – rencontre avec la coordinatrice (ancienne provinciale) du CO3 d'Anvers et le représentant européen des FJC.
- Mars : rédaction et dépôt de notre candidature auprès de l'Institut dans le cadre de l'appel à projet 2017-2018: « **Approche multidisciplinaire de la violence basée sur le genre** » Etude de faisabilité – « trajet d'accompagnement » afin de mettre en place une approche multidisciplinaire et de prise en charge intégrées des cas de violences domestiques au sein d'un lieu unique : un «Family Justice Center » implanté en Province de Namur, et plus spécifiquement, sur le territoire communal namurois.

Demande de subsides par la Ville de Namur auprès du Cabinet de la secrétaire d'Etat.

- Août: confirmation des deux octrois de subsides et création d'un comité de pilotage toujours actif.

Pourquoi appréhensions?

-Aucun sollicitation du terrain

-Travail dans l'urgence pour déposer l'appel à projets

-Méconnaissance dans notre chef et parmi nos acteurs de terrain du fonctionnement de cette nouvelle structure dite « guichet unique » qu'est un FJC – mastodonte européenne

-Retours des membres des plateformes assez méfiants voire virulents (légitimité de la peur de voir arriver une nouvelle structure « clé sur porte » sans pertinence ou forte attentes du terrain: concurrence ou viendrait empiéter sur les enveloppes budgétaires des pouvoirs subsidiant déjà peu étanches)

-Réticence à imposer sa potentialité sur des territoires où on commence à peine une concertation intersectorielle... beaucoup trop précoce!

-Inquiétude par rapport aux volontés politiques et au spectre d'une forme imposée de FJC (Développement de l'axe 3)

-Questionnements par rapport à l'exploitation voire « l'instrumentalisation » des résultats de l'étude de faisabilité mais le CERIAS Consultance nous a vite rassurés sur l'objectivité implacable de son rapport final.

4. Forces et faiblesses de l'éventualité d'un FJC sur le territoire namurois: résultats de l'étude de faisabilité réalisée par le CERIAS Consultance 2018

▪ Phase préparatoire et focus groupes:

Invitation à une séance d'information à destination des membres de la plateforme namuroise

Objectif: démontrer l'intérêt de participer à ce processus/ déconstruire certaines idées reçues.

Mise en place de deux journées « focus groupe » pilotées et animées le CERIAS: Dates : 1^{er} GT = le 22/01 et le 5/2 - 2^{eme} GT = le 29.01 et le 06.02

Les participants : au total 21 personnes ont participé aux groupes de travail, et 4 autres ont été consultées de manière individuelle. Les services en présence, variés, représentaient, entre autres, les services sociaux attirés dans la prise en charge des victimes, auteurs, enfants confrontés aux violences : police, maisons de justice, mouvements d'éducation permanente, services d'accompagnement psycho-social...

- **Méthodologie globale de travail préconisée :** Consultation des expertises de terrain pour un **diagnostic prospectif. Cette méthodologie est particulièrement adéquate lorsqu'une diversité d'acteurs est présente autour de la table.**

Jour 1: la mise en récit

La production et l'analyse collective de récits d'expérience: méthodologie. *Les participants sont tout d'abord invités à produire individuellement deux récits – l'un positif et l'autre négatif – concernant une situation vécue dans le cadre de la prise en charge de violences intrafamiliales. Le récit produit doit avoir été vécu par la personne et ne doit pas comporter d'éléments confidentiels. La deuxième étape consiste à inviter chaque participant à partager à tour de rôle ses deux récits au groupe. Un tour de table est ensuite organisé (chaque personne a le droit de parler sans être interrompue), lors duquel chaque participant est invité à réagir par rapport à un récit en particulier, et à expliquer sa réaction et la raison du choix du récit. Après le tour de table, quelques dernières réactions (libres) sont encore possibles.*

Quels enseignements en terme de prise en charge des situations de violence?

Les récits illustrent la complexité de la prise en charge des situations de violence, et ce qui les **compliquent** à plusieurs niveaux (l'entourage, la fragilité des victimes, la temporalité de l'intervention, la rigidité institutionnelle, le type d'accueil réservé à la victime, l'absence de langage commun ou de formation des professionnels, ...). Le type d'accueil proposé, notamment, a été l'objet de quelques discussions, et reviendra dans les recommandations des sous-groupes.

L'analyse des récits fait également émerger l'existence de **deux** tensions majeures dans la prise en charge des situations de violence :

- Une tension entre le sentiment qu'il est **nécessaire d'agir** face à une situation de danger d'un côté, et **le respect du rythme et des besoins de la personne /de la temporalité** de la situation de l'autre. La notion de **limites** entre l'accompagnement et la dénonciation de situations a fait notamment l'objet de débats. Cette tension est encore plus présente lorsque des enfants sont impliqués dans la situation.
- Une tension entre la nécessité/volonté/possibilité de **dénoncer**, et **le respect du secret professionnel**. Il s'avère que la confidentialité et le secret professionnel sont **inviolables** dans certaines situations (accompagnement des auteurs notamment), qu'ils conditionnent le lien de confiance. Enfin, la question du partage des informations fait largement débat. Pour certains, dénoncer un fait qui nous est rapporté n'est pas légitime, car ce qui est déposé reste « la parole de la personne ». Par ailleurs, protection de la personne et protection du professionnel ne vont pas toujours de pair.
Pour d'autres, le principe est plus « simple » : avec l'accord de la personne, et si les conditions légales sont réunies, les informations doivent être transmises.

Ces deux tensions seront à travailler, dès lors que l'on envisage un travail davantage multidisciplinaire autour des situations de violence.

Quels enseignements en terme de prise en charge multidisciplinaire?

- D'un côté, la capacité à agir sur la situation, à éviter le danger, **n'est pas nécessairement liée au nombre de professionnels impliqués**. Certains récits montrent une large mobilisation de professionnels, sans pour autant pouvoir mettre fin à la violence.
- D'un autre côté, le recours des victimes ou auteurs à un seul service de façon répétitive et récurrente produit généralement une situation d'enlèvement, un sentiment de **lassitude** du professionnel qui « fait du même », car il est limité dans son champ d'intervention.
- Enfin, certains récits illustrent **l'apport d'une réelle collaboration entre services** pour accélérer le processus de prise en charge (notamment le départ de la victime du domicile familial) et sortir de situations dans lesquelles les professionnels se sentent en incapacité à agir seuls.
- Enfin, l'idée d'évoluer vers une prise en charge plus collective/collaborative autour des situations de violence est **largement partagée par les professionnels**. Certains évoquent notamment leur solitude et les dimensions critiques des situations, qui peuvent les « traumatiser » et les user, les rendant alors demandeurs d'un partage intersectoriel pour enrichir leur analyse des cas.

2. L'analyse prospective:

Méthode SWOT: Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces du fonctionnement actuel (suite aux récits)

FORCES

- Diversité, complémentarité et gratuité des services (notamment ligne d'écoute)+ annuaire social
- Créativité et implication des intervenants, et notamment du Parquet
- Présence de la plateforme et disponibilité des formations
- Respect de la confidentialité
- Volonté de préserver les valeurs du travail social
- Marges de manœuvre dans l'action de certains services

FAIBLESSES

- Certaines contraintes institutionnelles (territoire, cadre contraignant, temps réduit, segmentation des zones de compétence, PO)
- Manque de sensibilisation de certains acteurs du réseau
- Peu de place pour la prise en charge des mineurs
- Manque de mobilité des services et peu de services accessibles en zone rurale
- Manque d'articulation, de prise en charge globale, de langage commun
- Manque de lisibilité des services pour l'utilisateur (recouvrement de compétences, méthodologies)
- Manque de service d'accueil spécifique VIF
- Négligence de la prévention

OPPORTUNITÉS

- La convention d'Istanbul - Le PAN - Les appels à projet (ruban blanc,...)
- L'universalité et l'actualité de la problématique qui bénéficie d'un engouement
- Les modèles existants en matière de guichets unique (et notamment FJC)
- Les élections 2018
- La possibilité d'élargir la réflexion à d'autres domaines (abus sexuels)
- Les campagnes de sensibilisation
- La volonté politique de réfléchir sur le manque et de faire autre chose que du "renvoi" vers d'autres services

MENACES

- Le public n'est pas toujours demandeur
- Le déni/banalisation de la violence
- Au niveau politique : l'instabilité et la politique sécuritaire
- L'accroissement du contrôle social, pression à l'efficacité
- L'imposition d'un modèle flamand par la politique fédérale
- L'isolement des problématiques intrafamiliales des autres violences sexistes (lecture genrée)
- L'opérationnalisation de la convention d'Istanbul
- Le budget pour la pérennité des dispositifs

Outils ACAN: actions à Arrêter/Continuer/Améliorer/Créer dans l'objectif d'un mieux

Objectif: identifier des marges de progression du système actuel

Animation déclinait ACAN par rapport:

- aux situations de prises en charge
- accompagnement de la personne
- relation entre professionnels/services/approches (intérêt accru pour l'étude)
- système de prise en charge

Relations entre professionnels/services/approches

Arrêter:

- De critiquer les autres services, les préjugés (par rapport au travail avec les auteurs, la justice, la police, les féministes)
- Le renvoi vers d'autres services ou la concurrence entre services

Continuer:

- Continuer à **créer/faciliter les liens** entre professionnels, et avec la victime (ex. des plateformes) : se rencontrer, se connaître, se reconnaître, avoir des échanges pluridisciplinaires pour nourrir la réflexion individuelle.
- Continuer à garder ses spécificités, son identité professionnelle, en respectant le cadre de son service

Améliorer:

- Améliorer **l'échange, la concertation/collaboration entre services qui interviennent dans une même situation**, le travail en réseau et la connaissance du réseau, la connaissance et confiance entre services.
- Améliorer la diffusion d'un **langage commun**, l'établissement des bases de la coopération.

Système de prise en charge

Arrêter:

- De tous faire la même chose, de « saucissonner » les problèmes

Continuer:

- Continuer à garder la **complémentarité** entre intervenants, et augmenter la recherche de celle-ci via des groupes de réflexion.
- Continuer à avoir une prise en charge globale et familiale.
- Continuer l'intersectorialité
- Continuer à être disponible 24h/24 et à offrir une diversité de services, soutenir/renforcer les moyens existants.

Améliorer:

- Améliorer la **visibilité et la lisibilité des services**, notamment de l'aide aux auteurs.
- Améliorer **l'accessibilité** de la prise en charge: le nombre et la place dans les lieux d'accueil, l'accès aux transports dans les zones rurales.

Relations entre professionnels/services/approches

Créer:

- le partenariat, de nouvelles connexions, des échanges et partages.
- ne pas créer de dossier unique accessible à tous les services.
- **Définir un protocole de collaboration entre les services, valoriser les entraides et les « bonnes pratiques ».**
- Former les médecins généralistes à la réalisation des certificats médicaux.

Système de prise en charge

Créer:

- Des projets un peu macro en partenariat

Grandes idées se dégagent du travail prospectif:

Renforcer le **travail de collaboration** entre services, à travers la construction de plusieurs dispositifs de coordination (un référent, un langage commun, un protocole de collaboration) !!!!!

- Améliorer **l'accessibilité des personnes** vis-à-vis des services, ce qui regroupe plusieurs dimensions : le nombre de places disponibles, l'accessibilité géographique (dans les zones rurales), l'accessibilité sociale et culturelle (la connaissance des services par les personnes, la confiance des personnes dans les services)

Apport de la magistrature dans cette étude de faisabilité

Rencontre CERIAS-1ère Substitut et la Substitut du Procureur du roi de Namur

Volonté de cette rencontre:

- Impliquer le Parquet, partie prenante et déterminante dans le fonctionnement de l'éventuelle implantation d'un FJC (exemple de la Flandre besoin d'accord Turnhout)

L'objectifs :

- Présenter le résultat du travail des sous-groupes et de pouvoir consulter les acteurs du Parquet concernant leurs besoins et idées.

- S'informer sur le travail et la réflexion menée au sein du Collège des Procureurs Généraux concernant la promotion d'une approche multidisciplinaire des violences conjugales

Contenu des échanges:

- Un balisage a déjà été réalisé sur plusieurs points au niveau de la justice:

L'approche multidisciplinaire: signalisation des cas par n'importe quel acteur de la chaîne? un gestionnaire de cas est désigné? Un gestionnaire de dossier peut-il être quelqu'un d'autre qu'un représentant permanent?

De quel type de dossiers parle-t-on?

Violence entre partenaires ou violences intrafamiliales?

Le Collège des procureurs généraux a décidé de se centrer sur la violence dans le couple, en ce compris les cas de violence dans le couple où des enfants sont présents. On se situe donc dans le champ d'application de la COL 4/2006. Ne sont pas intégrés à ce stade les faits de maltraitance infantile.

Quels sont les critères de sélection des dossiers?

2 critères: la complexité et la situation de danger ((définition des indices exhaustifs) .

Quelles informations partage-t-on, à quelles conditions et selon quelles modalités?

a) *Quelles informations le ministère public va-t-il partager ?*

L'idée centrale est qu'on ne communique que ce qui est nécessaire. On ne communique jamais l'entièreté du dossier, ni des copies de celui-ci. Le dossier fait l'objet d'un résumé écrit, oral ou digital en fonction des modalités de collaboration entre partenaires.

b) *Quelles sont les conditions du partage de l'information pour le ministère public ?*

1) L'accord de la victime :

- Dans tous les cas, c'est le **partenaire** qui décide d'introduire le cas dans l'approche multidisciplinaire qui **recueille l'accord de la victime** ;

Il appartiendra à chaque parquet de fixer les modalités selon lesquelles l'accord de la victime sera recueilli en fonction notamment des réalités et pratiques locales.

2) L'accord de l'auteur

Même question.

c) *Quelles orientations donne-t-on à ce partage d'information ?*

Il appartient à chaque personne autour de la table de définir ce qu'elle peut faire avec l'information transmise.

Avec quels partenaires envisage-t-on la collaboration ?

C'est à chaque procureur du Roi de définir les services qu'il doit y avoir autour de la table

Quid avec le juge d'instruction ? Dans le cadre des projets existants, les juges d'instruction ne participent pas à la concertation mais leur accord est toujours demandé pour le partage d'informations.

Conclusions et pistes d'action préconisées par l'étude de faisabilité du CERIAS

Collectivement, les acteurs de première ligne souhaiteraient:

- Améliorer l'échange, la concertation/collaboration entre services qui interviennent dans une même situation, le travail en réseau et la connaissance du réseau, la connaissance et la confiance entre services.
- Améliorer la diffusion d'un langage commun, l'établissement des bases de la coopération.
- Définir un cadre aux collaborations entre services, un protocole de collaboration, valoriser les entraides et les «bonnes pratiques».

Il ressort des conclusions de l'étude de faisabilité les recommandations suivantes :

- Le travail des sous-groupes et les consultations complémentaires montrent un réel intérêt pour une démarche davantage collaborative en matière de prise en charge multidisciplinaire des situations de violences intrafamiliales.
- **Cependant, l'historique du travail multidisciplinaire est encore trop peu présent que pour imaginer de « colocaliser » les acteurs et pour leur permettre de travailler ensemble de façon coordonnée et concertée.** Plusieurs facteurs déterminants d'une pratique de collaboration interprofessionnelle ne sont pas encore suffisamment développés pour envisager le dispositif de type FJC sur le territoire: la confiance mutuelle (qui pourrait se construire progressivement autour d'un travail sur des situations communes), la mise en évidence des complémentarités des approches, l'établissement de conventions et la formalisation des rôles et limites de chacun.
- **L'étape préalable à la mise en place d'une colocalisation des professionnels pourrait être la mise en place d'une concertation multidisciplinaire autour de situations types.**
- L'étude de faisabilité fait émerger la proposition de **centraliser l'accueil et la prise en charge des personnes**, via la désignation d'un lieu **coordinateur**/guichet unique de contact. La mission exacte de ce point de contact devra être affinée, notamment en décidant s'il s'agira principalement d'informer les personnes, ou également de les accompagner, de créer le réseau autour d'elles, de coordonner la prise en charge, comme pour le gestionnaire de cas de l'approche en chaîne (exemple d'Hasselt).

L'étude de faisabilité a été présentée au grand public en mai dernier.

5. Phase II du processus d'implantation d'un *éventuel* modèle de FJC en Province de Namur actions poursuivies sur 2018-2019

- **Candidature de la coordination provinciale pour l'appel à projet 2018 auprès de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes:** « Phase II : Phase opérationnelle d'amorce d'un **dispositif de concertation multidisciplinaire** préalable au fonctionnement d'un « Family Justice Center » en Province de Namur en partenariat avec la Ville de Namur ».

Objectifs: OUTILLER

- Améliorer l'échange, la concertation, la collaboration entre services qui interviennent dans une même situation de violences conjugales.
- Améliorer le travail en réseau et la connaissance du réseau, la connaissance et la confiance entre services.
- Améliorer la diffusion d'un langage commun, l'établissement des bases de la coopération. Définir un cadre aux collaborations entre services, un protocole de collaboration et valoriser les entraides et les bonnes pratiques.

Méthodologie:

Dès décembre 2018, mise en place 2 groupes d'**INTERVISION** (Namur-Dinant) afin de clarifier et d'identifier les champs d'intervention respectifs des services présents, d'identifier les collaborations à mettre en place en abordant la question du secret professionnel afin de dégager des pistes favorisant la mise en place d'un dispositif d'intervention. Approche en chaîne via le PDC. Enfin, ce processus de travail devra aboutir sur la production d'un protocole de collaboration fin juin (implication ou non des hiérarchie). Formations dispensées par le pôle des ressources partenaire depuis 2009.

Public cible: Focus groupes – membres de nos plateformes Namur-**Dinant** avec prérequis (avoir suivi formation pôle de ressources sur PDC).

Découpage du programme – offre du pôle des ressources

Partie 1:

2 journées pour revoir et approfondir:

- l'outil d'évaluation de la dangerosité (Namur/Dinant) Travail sur base de situations fictives amenées par les Pôles.
- Approche comparative des outils existants
- Approfondissement de l'outil PDC
- Présentation des grilles d'évaluation liées au PDC

Partie 2 (début 2019):

4 journées pour:

- rédiger un protocole (Balises valeurs – charte - bases légales et secret professionnel - préparation du protocole - élaboration d'une stratégie de construction des outils).

- **La Ville de Namur va engager un chargé de projet dès novembre 2018 qui aura pour tâches:**
 - fédérer et mettre en place une vraie COOPERATION entre les partenaires incontournables autour d'une concertation basée sur les modalités de fonctionnement d'une telle structure
 - réaliser une étude concernant les financements possibles du projet et l'implication potentielle des professionnels au sein de celui-ci (convention type)
 - récolter des outils existants (sur l'évaluation de la dangerosité des situations, le partage d'information, la question de la levée du secret professionnel)...

6. Pistes de réflexions / conclusions

- Co-construire ce projet pour et avec les acteurs de 1ère ligne dans l'objectif de les outiller pour un travail intersectoriel – rester attentif à leurs craintes légitimes
- Ne jamais perdre de vue l'intérêt majeur des victimes et de la problématique de lutte contre les violences basées sur le genre
- Profiter de la possibilité de moduler un guichet unique selon nos réalités territoriales (pas de modèle imposé). Sur Namur: focus sur les jeunes (association avec la future MADDO et sur les violences intrafamiliales perpétrées dans un contexte migratoire)
- Continuer à se faire confiance ;)

Un tout grand merci pour votre attention
Isabelle et Myriam